



RÉSEAU D'AFFICHAGE PROTÉGÉ

VILLE DU VIGAN

Conditions d'éligibilité

Le réseau d'affichage protégé de la ville du Vigan (dit "panneaux sucettes") est une propriété de la mairie.

L'attribution des différents lots est une décision de la mairie.

L'affichage dans le réseau est accordé gratuitement par lot de 3 faces pour 1 ou 2 semaines (exceptionnellement plus, si il y a de la place et que cela semble utile), et dans la mesure de la disponibilité des faces.

Priorité est donnée aux communications de la mairie elle-même, puis aux communications de la communauté de communes du Pays viganais et aux communications des manifestations importantes (culturelles, sportives, etc.) se déroulant au Vigan.

Sont exclues toutes les communications commerciales et politiques.

Priorité est donnée aux communications des manifestations culturelles, sportives, touristiques et d'intérêt général.

Les demandeurs ne choisissent pas les faces qu'ils préfèrent. Les lots ont été constitués de façon à ce qu'il y ait 1 face assez stratégique dans chaque lot. C'est le service communication et le secrétariat général de la mairie qui valident l'attribution des lots.

La mairie se réserve le droit de modifier le planning d'affichage annoncé à tout moment, afin de libérer de la place à une information prioritaire de la collectivité.

Les affiches sont mises en place par le service technique de la ville.

Par principe, cette mise en place est prévue les lundis, mais le service peut déroger à cette règle sans préavis pour répondre aux exigences de missions prioritaires.

La conception et l'impression des affiches est à la charge du demandeur.

Demande de réservation

Elle doit être envoyée à service.communication@levigan.fr

Affiches à fournir

Format des affiches et préparation des fichiers

120 x 176 cm

Pour préparer correctement votre fichier, des instructions sont à votre disposition ici >

 **AFFICHES SUCETTES**

Conseils pour la lisibilité

Prévoir une large marge tournante, limiter la quantité de texte, privilégier les textes courts, les polices de caractère faciles à lire et des tailles de caractères suffisamment grandes pour être lues de loin, favoriser les couleurs contrastées et les illustrations simples.

Utilisation du logo de la Ville du Vigan

Pour apposer le logo de la ville du Vigan sur vos affiches, merci de vous référer à la [charte d'utilisation du logo de la Ville du Vigan](#).

Livraison des affiches

Une fois que la réservation est confirmée par email :

- les affiches doivent être **impérativement déposées à l'accueil de la mairie au plus tard le vendredi qui précède la première semaine d'affichage** (sinon, la semaine est perdue),
- merci de prendre soin de noter le **nom de l'événement sur le paquet**.